

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire
Date de publication: KABVS 13.12.2024
Visible par le public jusqu'au: 13.12.2025
Numéro de publication: BA-VS05-0000012666

Entité de publication



Commune de Collombey-Muraz, Rue des Dents-du-Midi 44, 1868 Collombey

Demande d'autorisation de construire – Démolition d'un couvert et construction d'un garage, Collombey-Muraz

Titre du projet de construction

Démolition d'un couvert et construction d'un garage

Requérant

Aurélie et David Bovet
Domicile:
1893 Muraz

Parcelle

1890, folio 25, au lieudit "Sambenne", à Muraz

Coordonnées

2'560'333 / 1'125'767

Zone

habitation faible densité A

Propriétaire foncier

Aurélie Bovet
Domicile:
1893 Muraz

Auteur du projet

PAG Bureau Technique Bois Sàrl
CHE-279.697.761
Rue du Carré d'Amont 18a
1893 Muraz (Collombey)

Point de contact

Commune de Collombey-Muraz
Rue des Dents-du-Midi 44
1868 Collombey

Délai

Expiration du délai: 20.01.2025

REÇU LE - 5 DEC. 2024

Commune de Collombey-Muraz
Service Technique
Rue des Dents-du-Midi 44
CP 246
1868 Collombey

Muraz, le 04 décembre 2024

Projet n°24-1024 – Construction d'un garage
Parcelle n° 1890 – Ch. Des Gerys 6 – 1893 Muraz
Propriété de M. & Mme David & Aurélie BOVET

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous remettre, en annexe, les documents suivants :

- Demande d'autorisation de construire accompagnée des annexes

Nous restons à votre entière disposition pour toutes questions éventuelles.

Dans l'intervalle, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

PAG Bureau Technique Bois Sàrl
Gaël Parvex



Annexes : ment.


Requérant

Nom et Prénom : Bovet David et Aurélie
 (Représenté par) : Gaël Parvex, PAG Bureau Technique Bois Sàrl
 Adresse : Chemin des Gerys 6
 NPA / Localité : 1893 Muraz
 Téléphone : 079/303.20.53
 Adresse e-mail : david.bovet@yahoo.fr

Propriétaire de la parcelle (s)

Nom et Prénom : Bovet David et Aurélie

Localisation du projet en zone à bâtir hors zone à bâtir

Zone d'affectation : Zone habitation faible densité A

Parcelle No : 1890 Folio No : 25 Lieu-dit : Sambenne

Localité : 1893 Muraz

Coordonnées géographiques X : 2'560'336 Y : 1'125'770

Servitude :

Description du projet construction transformation démolition

Nature de la construction : Construction d'un garage et démolition du couvert existant

Matériaux en façade : Crépi Couleur : Bleu-vert (idem villa)

Structure porteuse : Maçonnerie Couleur : Bleu-vert (idem villa)

Matériaux de couverture : Alu thermolaqué et pann. photovoltaïques Couleur : Noir

Utilisation / Affectation : Garage pour véhicules

Surface de l'objet : 38.20 m² Cube de la construction : 131.90 m³

Services installés : eau égouts

Dérogations requises : oui non

Si oui, préciser la nature et en justifier la demande : ---

Accord du voisin pour dérogation aux distances à la limite (plan à signer également) :

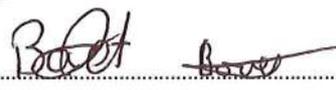
Nom, prénom et numéro de parcelle : ---

Signature : 

Coût des travaux : Fr. 85'000.- Début des travaux : 13.01.2025

Lieu et Date : Muraz, le 27.11.2024

Signatures : Requérant : 

Propriétaire ou administrateur PPE : 

Documents à joindre à la demande :

- 2 plans de situation avec localisation de l'implantation du projet, ses dimensions ainsi que les distances aux limites (carte disponible sur le site www.collombey-muraz.ch – Portail « cartographie ») ;
- 2 plans comportant toutes les côtes utiles à la compréhension du projet ;
- Extrait du registre foncier ;
- Photos / prospectus si disponible ;
- Assurance qualité pour les annexes aux bâtiments existants de moins de 150 m2. Formulaire à télécharger sur le site : <http://www.collombey-muraz.ch/commune/constructions-1016.html> et à adapter au projet

Base légales

Dispositions sur l'implantation des constructions et règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)

Usage interne

Dossier déposé auprès de l'administration communale le :

Dossier publié au Bulletin Officiel No du

Décision du Conseil Municipal en date du

Extrait du registre foncier

Bien-fonds Collombey-Muraz / 1890

Tenue du registre foncier: fédérale
Mensuration officielle: fédérale

Forme de registre foncier: fédérale

Attention: les indications marquées d'un "*" ne jouissent pas de la foi publique.

Droits de gages immobiliers:

Selon le registre foncier

Affaires en suspens:

Affaires du journal jusqu'au 09 octobre 2024: Aucune

Affaires du géomètre jusqu'au 09 octobre 2024: Aucune

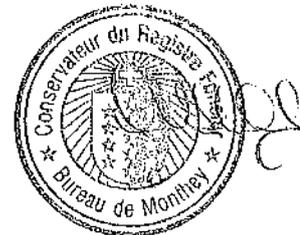
L'introduction informatisée a entraîné une uniformisation des mots clés en ce qui concerne les servitudes, les droits de gage, les mentions et les annotations. Les mots clés modifiés textuellement ne provoquent pas de modification matérielle du contenu des inscriptions. Demeurent réservées les hypothèques légales non inscrites prévues par le droit fédéral et par le droit cantonal.

1870 Monthey, le 09 octobre 2024, 14:49/debmus

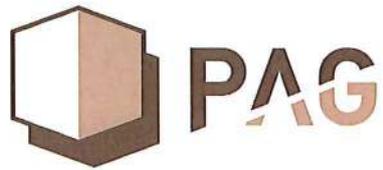
La conservatrice / le conservateur du registre foncier

243784

S. 20-



REÇU LE - 5 DEC. 2024



BUREAU TECHNIQUE BOIS
BREVET FÉDÉRAL SÀRL

Projet de construction d'un garage
et démolition du couvert existant
Parcelle n°1890 - Collombey-Muraz
Propriété de Aurélie et David Bovet



REÇU LE - 5 DEC. 2024

Plan de situation	1:250
Elévations et coupe	1:100
Toiture et coupe	1:100
Images du projet	
Images du projet	

Lieu et date : Muraz, le 27.11.2024

Requérant et propriétaire : Bovet David

Auteur des plans : [Signature]



Bureau Technique Bois Sàrl / Rue du Carré d'Amont 18A / 1893 Muraz / 079/539.56.99 / info@pag-btb.ch

Projet de construction d'un garage et démolition du couvert existant

Bovet Aurélie et David

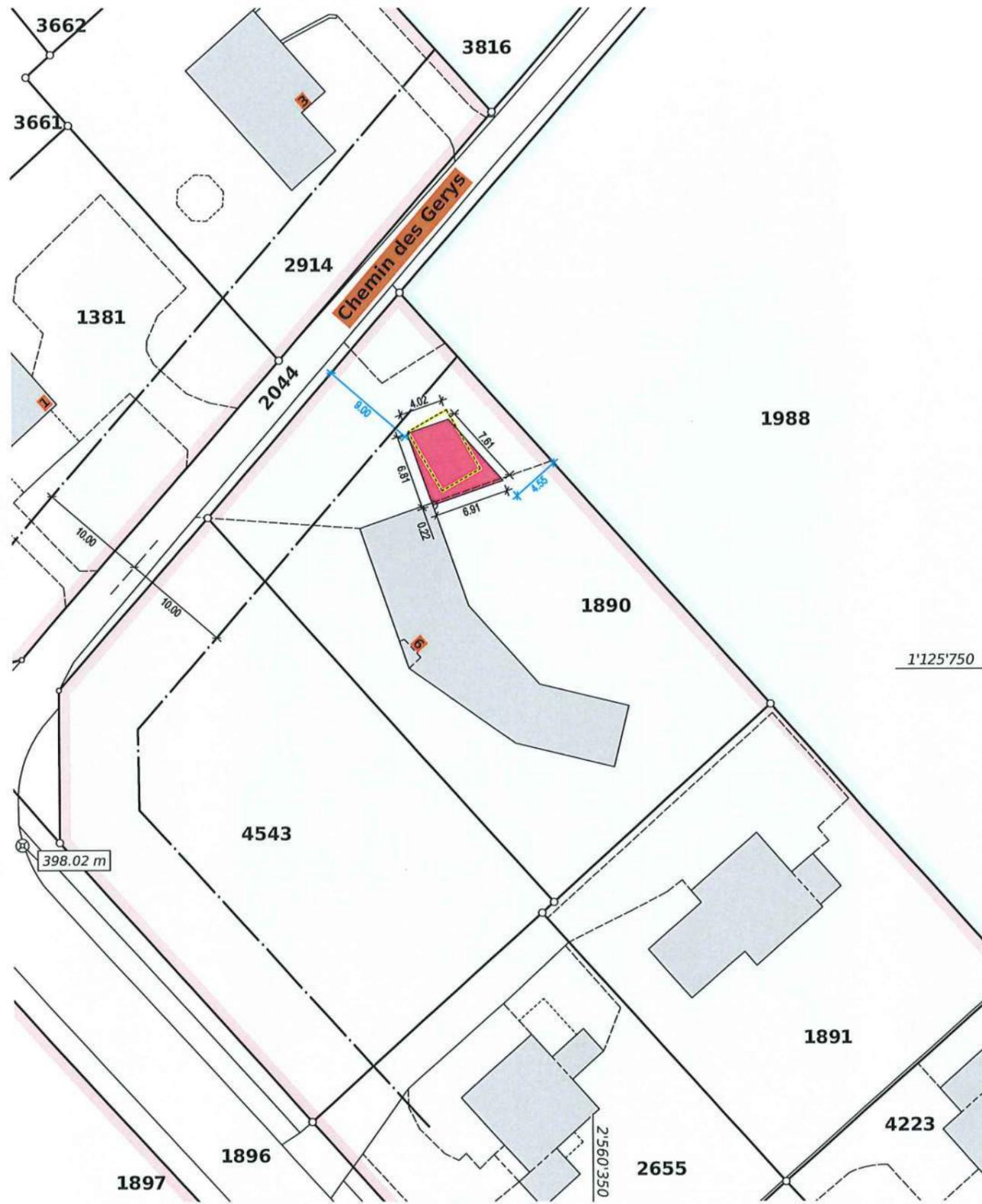
Lexique

Date : 27.11.2024

Plan N°: 02 en A4

	Commune	Échelle 1:500		Date : 09.10.2024	PLAN N°424494-01
	COLLOMBEY-MURAZ			Dessin : ND	
				État mensuration : MO93 - MD01	

Plan de situation pour mise à l'enquête publique (art. 27 et 28 OC)



PROPRIÉTAIRES VOISINS

Parcelle N°	Nom
1891	: Mme et M. Curchod Pierre André
1988	: Turin Simon Pierre
2044	: Collombey-Muraz, la Commune
4543	: Rosser Gabrielle Marie

DONNÉES PAZ - RCCZ

Zone : Habitation faible densité A
 Plan spécial : --
 Degré de sensibilité au bruit : DS II
 Indice U (RCCZ) : 0.30 / Indice U (IBUS) : 0.50
 *Protection des eaux souterraines : Secteur Au en vigueur
 *Zone danger hydrologique : --
 *Zone danger du Rhône : --
 *Zone danger d'avalanche : --
 *Zone danger géologique : --
 *Site Pollué : --
 Alignement : Selon RCCZ communal
 Selon LR (loi sur les routes VS)
 Selon nature forestière (art. 23 LFoVS)
 *Données issues du Géoportail du VS (www.vs.ch/web/egeo/cartes)

LÉGENDE

- XXX Distance indicative
- Nouveau garage
- Couvert à démolir
- Alignement routier
- Zone habitation faible densité A
- Zone agricole 1

PROJET DE CONSTRUCTION

Type : Construction d'un garage
 N° de parcelle : 1890
 Numéro de folio : 25
 Nom local : Sambenne
 Nom du propriétaire : Bovet Aurélie
 Surface de la parcelle : 1'347 m²
 Surface constructible : 1'347 m² (pour le calcul de l'indice)
 Coordonnées : 2'560'333 / 1'125'767
 Adresse du bâtiment : Chemin des Gerys 6
 Mutation en cours : --

RACCORDEMENT AUX SERVICES COMMUNAUX

Données fournies par l'auteur des plans

Eau Usée (EU)	<input type="checkbox"/> Oui / <input checked="" type="checkbox"/> Non (aucun raccordement)
Eau Potable (EP)	<input type="checkbox"/> Oui / <input checked="" type="checkbox"/> Non (aucun raccordement)
Eau Claire (EC)	<input type="checkbox"/> Oui / <input checked="" type="checkbox"/> Non (aucun raccordement)

Concept EC selon PGEE

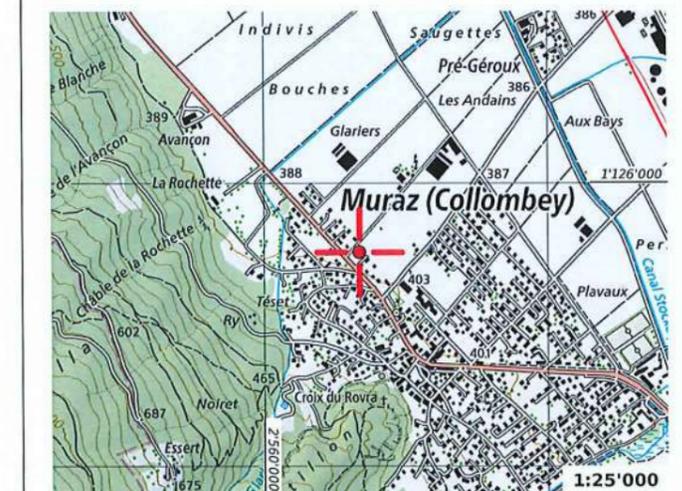
- Infiltration
- Séparatif

Les indications relatives aux conduites, câbles, etc... sont purement indicatives, l'utilisateur est tenu, sous sa responsabilité de vérifier l'existence et le tracé réel des ouvrages souterrains intéressant le projet.

DÉROGATION Non Oui

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

EXTRAIT DE LA CARTE NATIONALE



Géomètre breveté
 Christophe Cachat

SIGNATURES
 L'auteur des plans

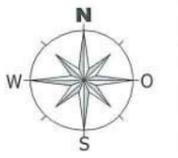
Le requérant

La signature du géomètre breveté engage sa responsabilité uniquement pour les données de la mensuration officielle. Le projet soumis à autorisation est reporté sur la base des éléments transmis par l'auteur des plans qui en conserve la responsabilité.

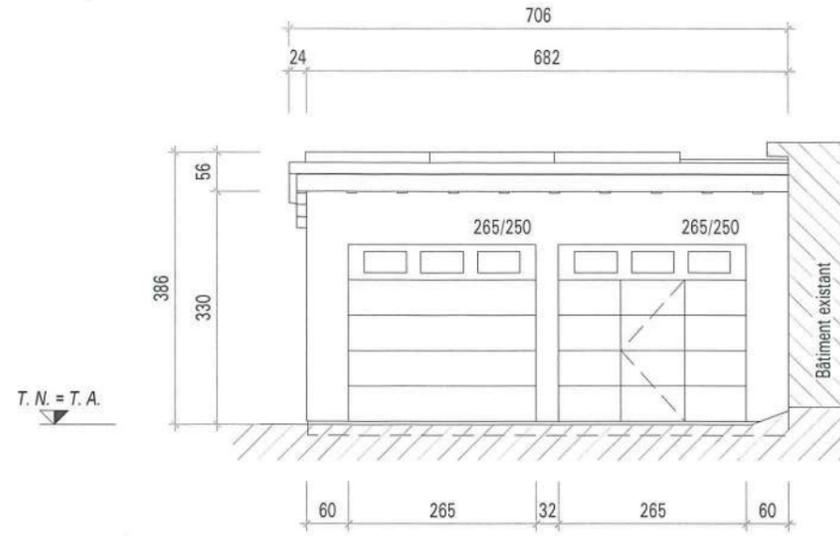


 Bureau Technique Bois Sàrl / Rue du Carré d'Amont 18A / 1893 Muraz / 079/539.56.99 / info@pag-btb.ch	
Projet de construction d'un garage et démolition du couvert existant	Echelle : 1/250
Bovet Aurélie et David	Date : 27.11.2024
Plan de situation	Plan N°: 3 en A3

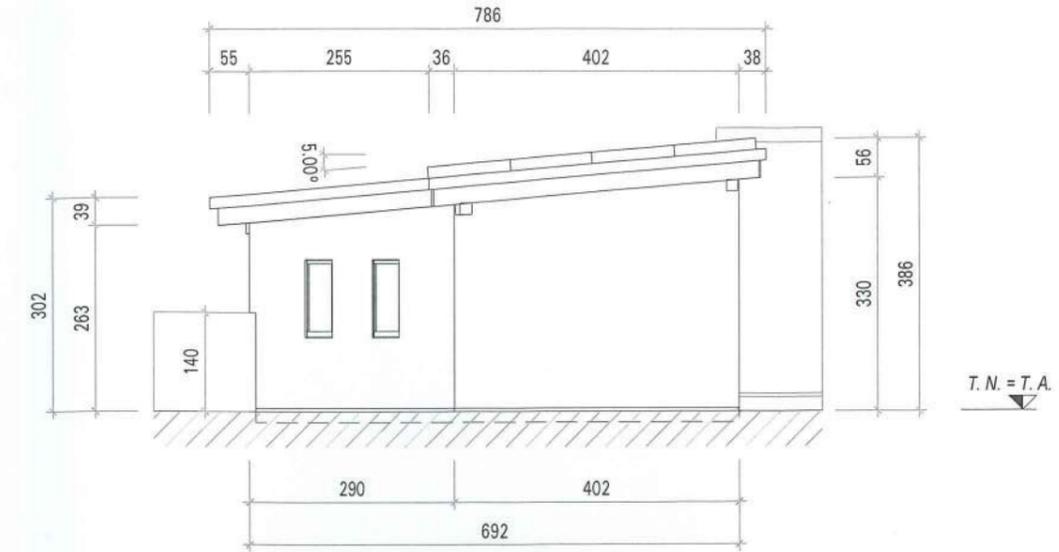
-  Existant
-  A démonter
-  A construire



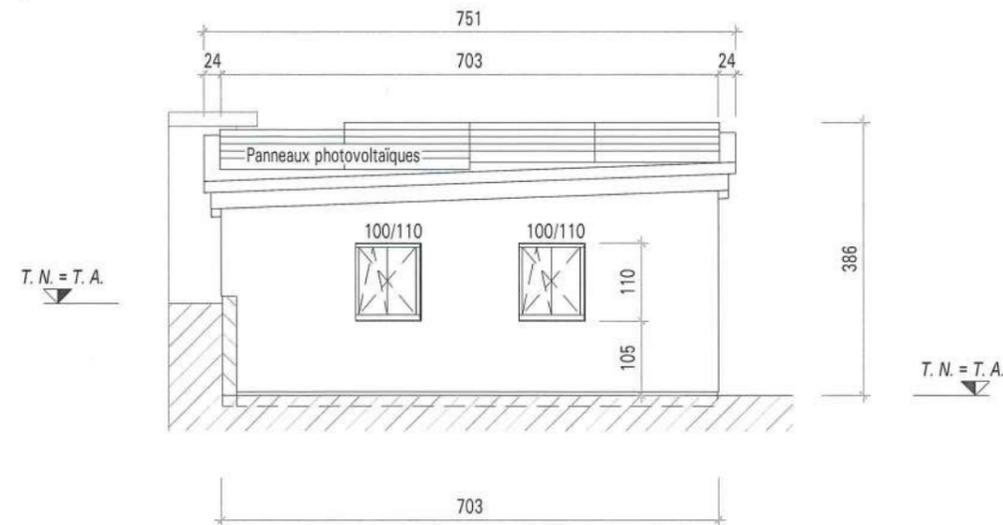
Façade Sud-Ouest



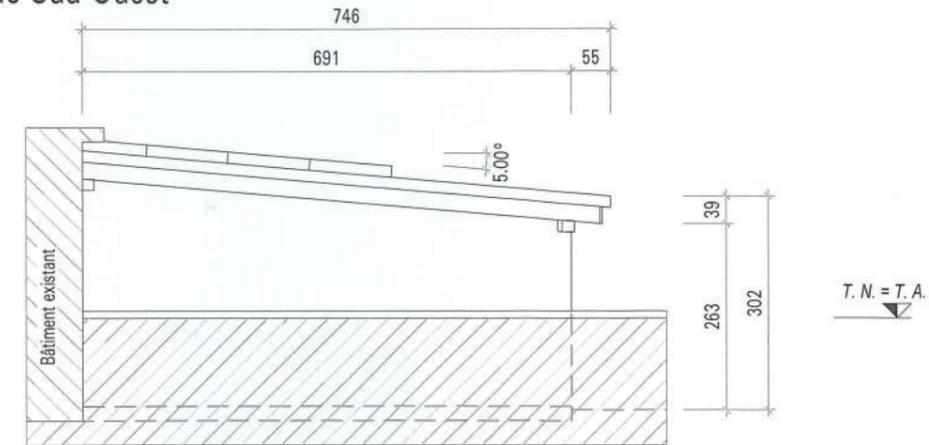
Façade Nord-Ouest



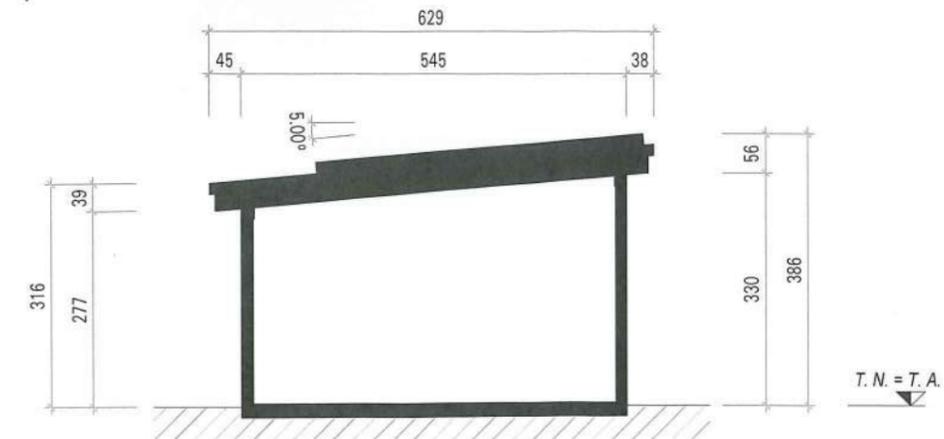
Façade Nord-Est



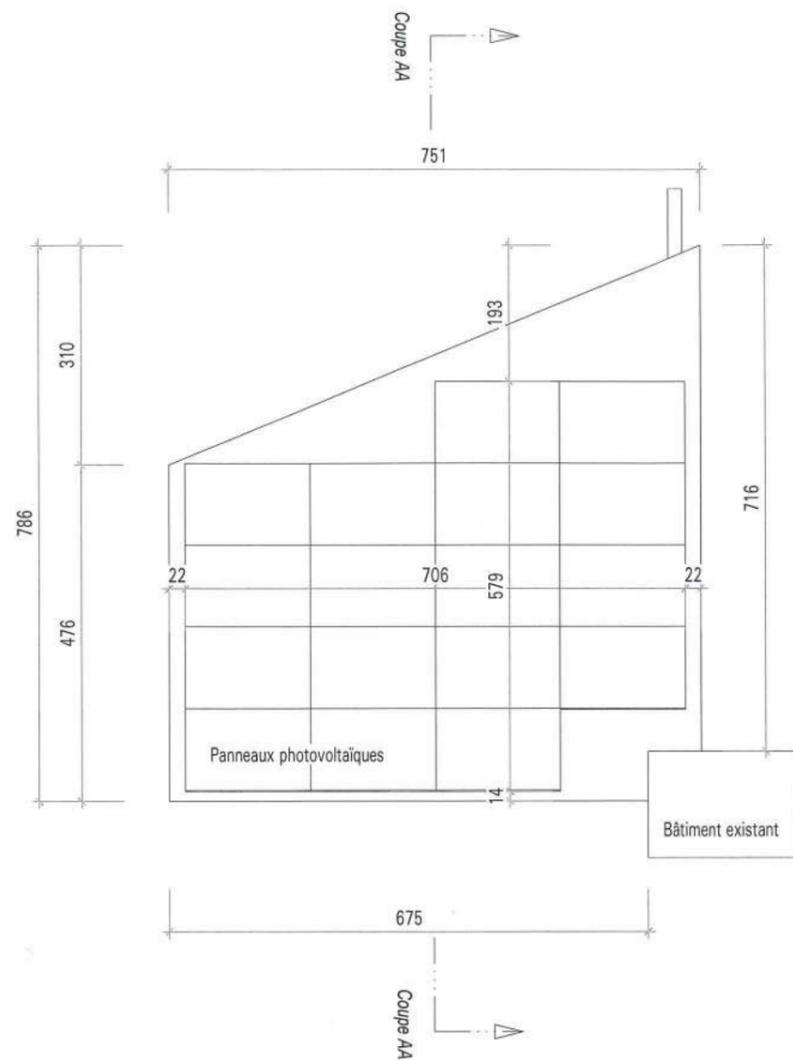
Façade Sud-Ouest



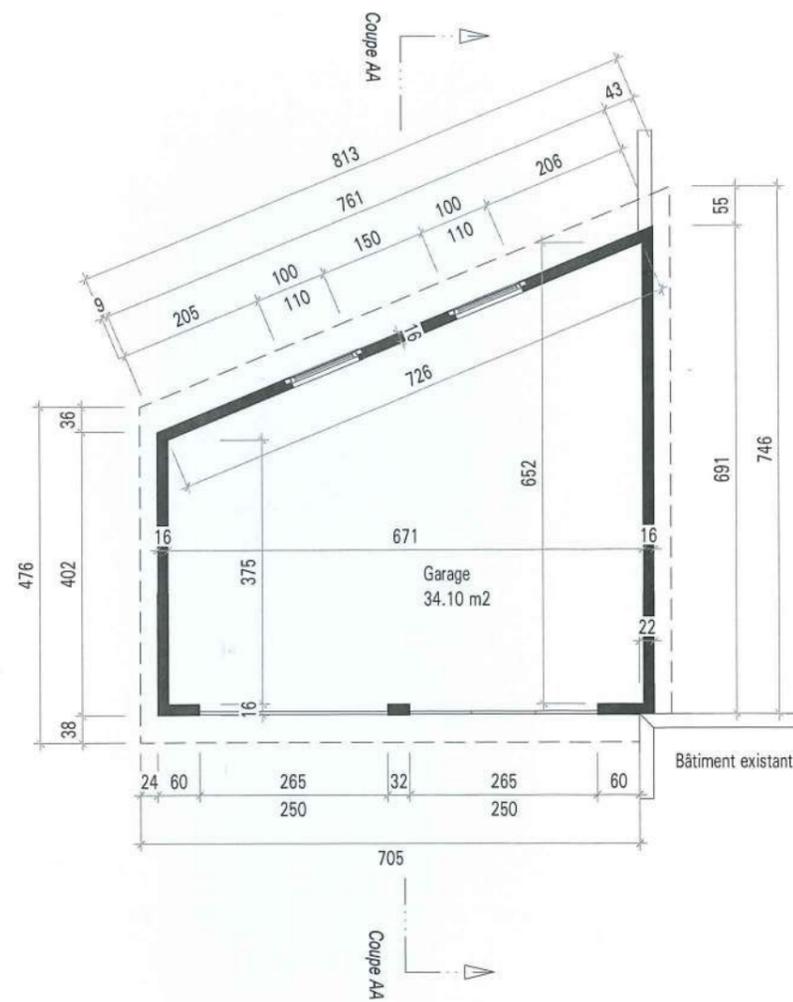
Coupe A-A



Vue en plan de la toiture

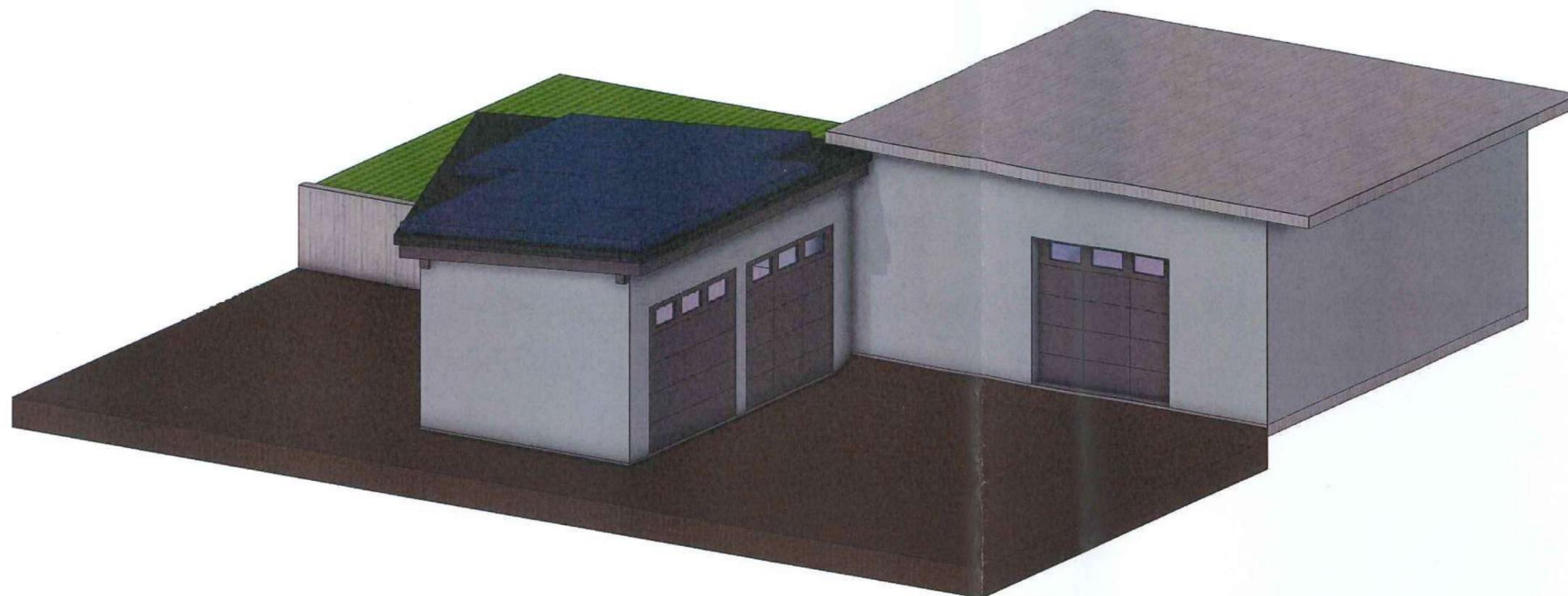


Coupe horizontale



Projet

REÇU LE - 5 DEC. 2024



Existant



 Bureau Technique Bois Sàrl / Rue du Carré d'Amont 18A / 1893 Muraz / 079/539.56.99 / info@pag-btb.ch

Projet de construction d'un garage et démolition du couvert existant

Bovet Aurélie et David

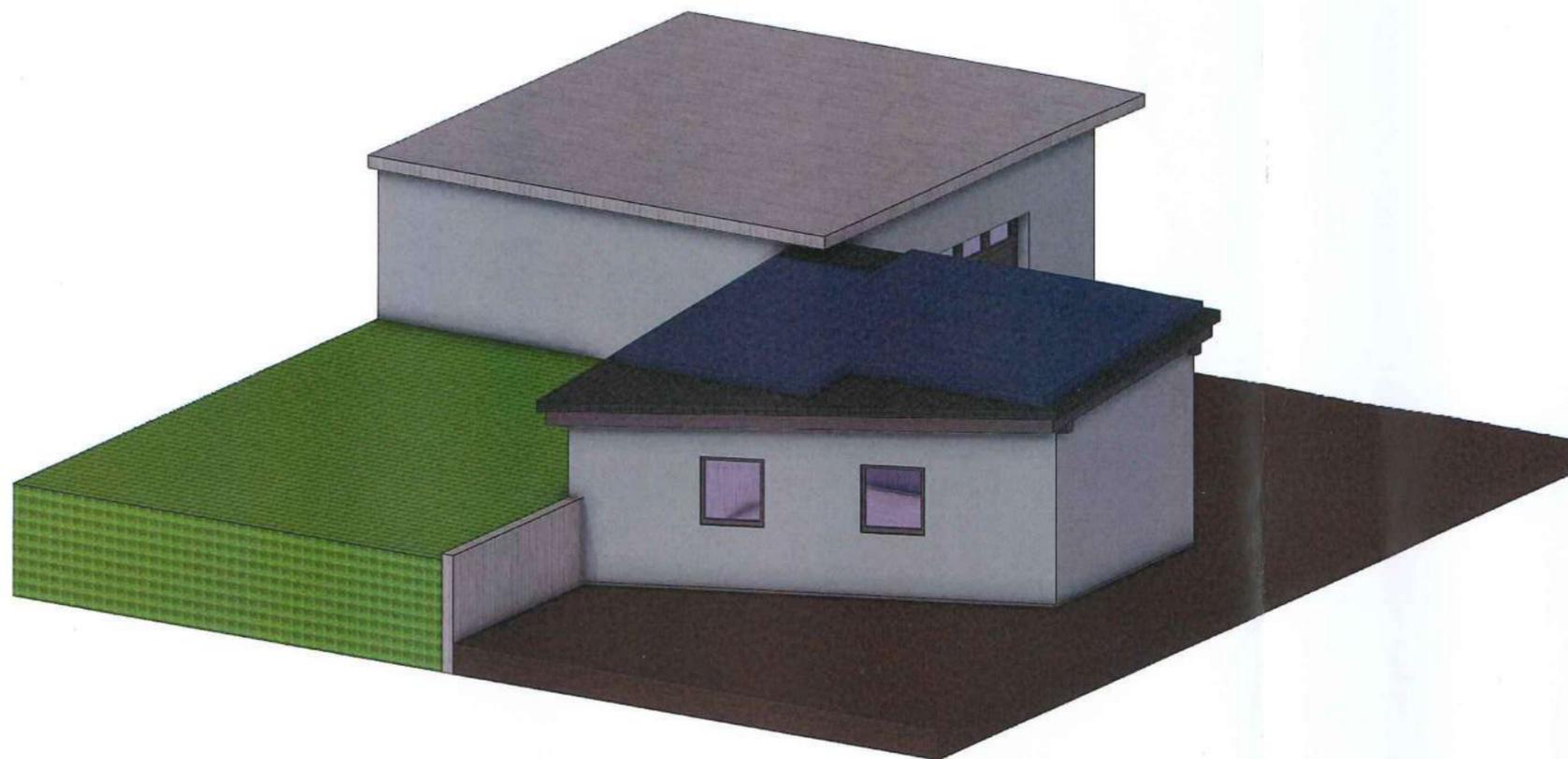
Date : 27.11.2024

Vue côté Ouest

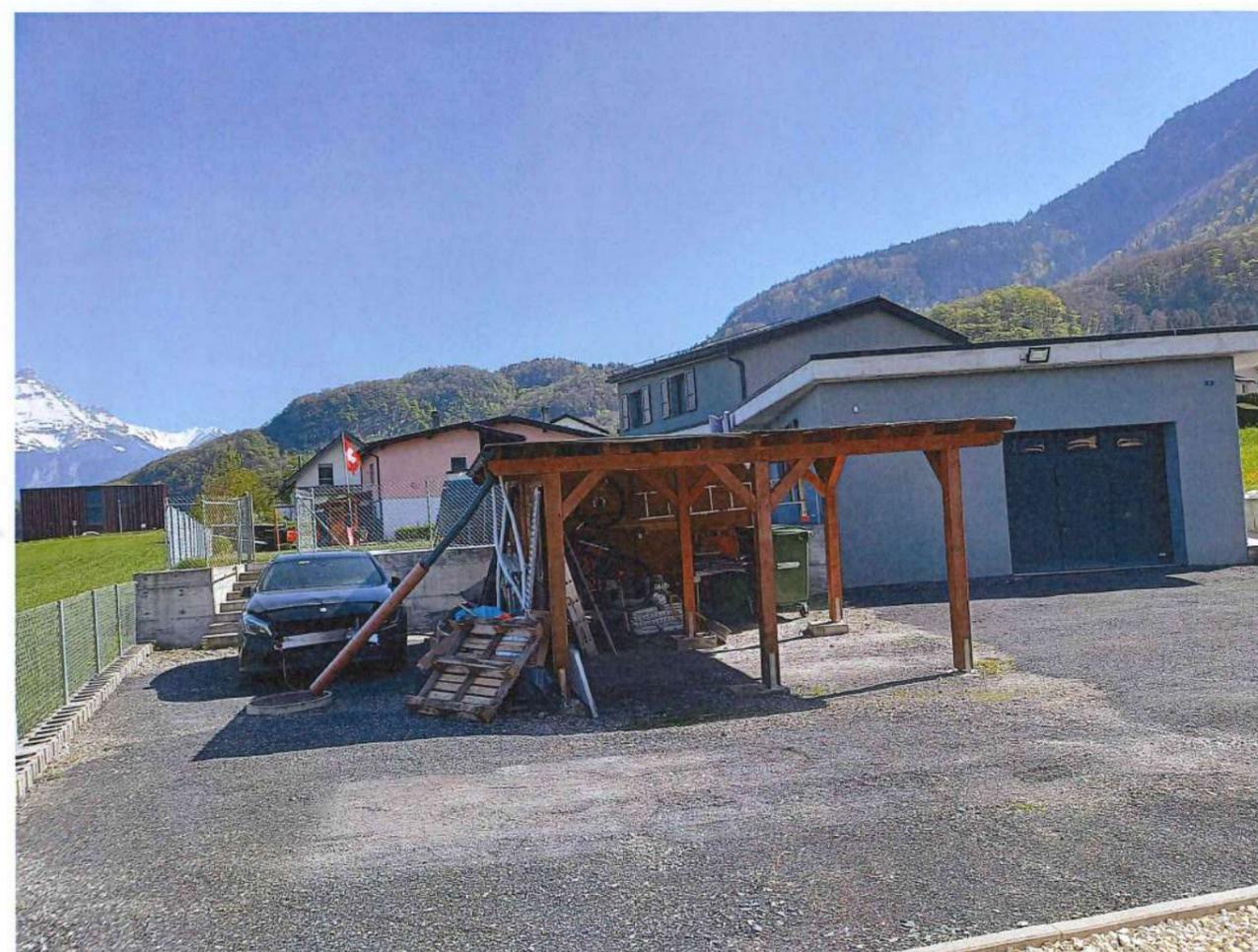
Plan N°: 6 en A3

Projet

REÇU LE - 5 DEC. 2024



Existant



 **PAG** Bureau Technique Bois Sàrl / Rue du Carré d'Amont 18A / 1893 Muraz / 079/539.56.99 / info@pag-btb.ch

Projet de construction d'un garage et démolition du couvert existant

Bovet Aurélie et David

Date : 27.11.2024

Vue côté Nord

Plan N°: 7 en A3

ASSURANCE QUALITÉ

Requérants	:	Bovet David et Aurélie
Adresse	:	Chemin des Gerys 6
Commune	:	1893 Muraz
Parcelle N°	:	1890
Définition de l'objet	:	Construction d'un garage et démolition du couvert

MESURES DE SÉCURITÉ

Aucune distance n'est nécessaire entre l'habitation et les annexes de moins de 150 m² de 1 niveau selon DPI 15-15 (dans ces annexes, il n'y a pas de séjour permanent pour les personnes, pas de foyer ouvert ni de produit dangereux en quantité significative : par exemple, abris pour véhicules, garages, cabanons de jardin, abris pour petits animaux et petits entrepôts). Distance minimum entre les annexes et les limites des parcelles 2m quelle que soit la qualité des façades.

La distance entre l'annexe et la limite de parcelle n°1988 est de 4,5 m. (selon DPI 15-15)

La distance entre l'annexe et la route est de 9 m. (selon DPI 15-15)

Les exigences de l'AEAI seront respectées et plus précisément le guide de protection incendie 2001-15 Capteurs et panneaux solaires

L'état de la technique SwissSolar sera respecté

Les exigences de la NIBT seront, entre autres, respectées

Les exigences du fabricant et/ou du fournisseur seront prises en compte (éléments, branchement électrique, emplacement, etc.)

Les soussignés attestent que les éléments mentionnés ci-dessus seront intégralement respectés.

La norme et les directives de protection incendie de l'AEAI seront respectées

Muraz, le 27 novembre 2024

Le mandataire et responsable de l'assurance qualité :

M. Gaël Parvex

Les propriétaires :

